

2008/511 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 150 000 € à l'Union de Gestion des Foyers Restaurants de Lyon (UGFRL) (Direction de l'Action Sociale -) (BMO du 11/08/2008, p. 1476)

Rapporteur : M. HEMON Pierre

M. HEMON Pierre, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 150.000 € pour l'Union de Gestion des Foyers Restaurants de Lyon. Pour mémoire, cette Union gère la plupart des foyers restaurants de la Ville de Lyon et assure le portage des repas au domicile de nos « anciens ». Ce sont annuellement plus de 370.000 repas ainsi servis grâce, entre autre, je tiens à le souligner, à l'activité importante de nombreux bénévoles, certains souvent âgés, voire très âgés.

Nous allons pour l'année prochaine travailler, encore avec l'UGFRL, à améliorer les prestations afin d'augmenter la qualité du service rendu à nos aînés, en modernisant certains aspects, mais je tiens à souligner que le travail de l'UGFRL et d'autres associations dans ce domaine-là est de qualité et est indispensable.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement :
Monsieur le Maire, vous nous invitez à reconduire cette subvention de 150.000 € au profit de l'Union de Gestion des Foyers Restaurants de Lyon et nous voterons ce dossier.

D'abord, nous pensons que la Ville doit évidemment mener une politique très volontariste en faveur des seniors. Les foyers-restaurants ont démontré, M. Hémon vient de le rappeler, leur utilité sociale. Enfin, nous ne pouvons qu'encourager le travail remarquable fait à la fois par les salariés et les bénévoles qui font vivre les foyers et qui assurent, pour une large part, le portage des repas à domicile.

Cependant, nous le savons, ces foyers-restaurants sont de moins en moins fréquentés. Les raisons en sont multiples :

- évolution des modes de vie et de consommation,
- qualité de la nourriture servie,
- vétusté des salles à manger, des cuisines et des locaux.

C'est pourquoi nous regrettons qu'aujourd'hui cette subvention soit simplement reconduite à l'identique par rapport aux années précédentes, sans aucune volonté de réflexion profonde sur leur fonctionnement actuel et sur leurs évolutions possibles. En ce début de mandat, il nous aurait semblé intelligent qu'une réflexion de fond soit conduite sur la restauration publique des personnes âgées.

Si vous souhaitez réellement mener une action en direction des seniors, vous devez lancer cette réflexion à l'échelle de la ville, une réflexion à laquelle notre Groupe d'Opposition sera heureux d'apporter sa contribution. Nous avons d'ailleurs fait, pendant la campagne électorale,

plusieurs propositions dans ce domaine. L'une d'entre elles, originale, mériterait, je crois, d'être intégrée à votre réflexion, même si elle vient de l'Opposition... Il s'agissait de la création d'un ticket restaurant senior à budget constant, je vous le précise Monsieur le Maire. Je crois qu'il est intéressant d'innover pour les seniors à Lyon.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Cela concerne combien de personnes votre ticket restaurant à budget constant ?

M. BROLIQUIER Denis : Quelques milliers de personnes.

M. LE MAIRE : Vous prenez quelle tranche d'âge et quels revenus ?

M. BROLIQUIER Denis : On prend les tranches d'âge supérieures à 70 ans et toutes les personnes au minimum vieillesse avec une limite de 20 % au dessus.

M. LE MAIRE : Vous pourrez intégrer la réflexion de M. Broliquier, et lui dire ensuite quel est le chiffrage de la mesure, de manière à pouvoir éclairer la réflexion du Conseil en ce début de mandat comme le dit M. Broliquier.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Cela sera fait, même si on n'a pas attendu les réflexions intelligentes comme il l'a souligné de M. Broliquier pour commencer cette réflexion et ce travail. Nous sommes bien évidemment tout à fait preneurs de vos apports et je vous rappelle juste, Monsieur Broliquier, que je vous donne rendez-vous mercredi prochain midi à la résidence Rink pour fêter ensemble le centenaire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je ne suis pas sûr que l'initiative de M. Broliquier tienne dans l'enveloppe des 150.000 € que nous votons aujourd'hui, mais enfin comme je n'ai pas une connaissance précise de la démographie lyonnaise, je veux bien regarder.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)